

2016/17

L'Afrique et les OGM : le cas du coton Bt au Burkina-Faso

par PASCAL DE GENDT

*Analyses &
Études*
Économie



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS.. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES
DROITS DE L'HOMME
MIGRATIONS
POLITIQUE INTERNATIONALE
ÉCONOMIE

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site www.lesitinerrances.com, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be

Réagissez à cet article sur notre forum : <http://www.lesitinerrances.com>



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.lesitinerrances.com

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Après neuf ans de culture de coton génétiquement modifié, le Burkina-Faso a décidé d'arrêter l'expérience et de revenir à une production 100% sans OGM en 2018. Cela ressemble à un échec pour Monsanto Company, la célèbre multinationale, qui avait fait de son implantation dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, une vitrine destinée à convaincre d'autres pays africains d'adopter les biotechnologies agricoles. L'Afrique et ses immenses surfaces cultivables non-exploitées fait, en effet, figure d'Eldorado pour les géants de l'agro-industrie. Les OGM sont-ils la solution aux problèmes de malnutrition et de pauvreté du continent africain, comme certains lobbies tentent de le faire croire ? La réponse à cette question n'est pas forcément positive.

LE COTON BT AU BURKINA-FASO

Pour commencer, rappelons qu'un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont l'homme a artificiellement modifié l'identité génétique en prélevant un ou plusieurs gènes sur un autre organisme avant de les insérer dans le patrimoine génétique de l'OGM. Cette manipulation a pour objectif de modifier les caractéristiques de l'organisme en question afin de le rendre plus productif, plus résistant ou encore, par exemple, lui donner des propriétés nutritives qu'il n'a pas d'origine.

Prenons comme exemple le coton Bt. Bt signifie « Bacillus thuringiensis », une toxine bactérienne qui permet au coton, qui ne la produit pas sans être modifié génétiquement, de se protéger contre une série de prédateurs dont le « ver rose », une chenille à l'origine de véritables ravages dans les champs africains de coton (1).

Jusqu'au début des années 90, le coton fait figure de moteur économique pour le Burkina-Faso. Fruit de nombreuses recherches, il est alors l'un des

plus réputés au monde grâce à sa longueur de fibre qui facilite le filage. À cette époque, sa production va cependant être presque abandonnée à cause des invasions de chenilles qui font chuter la production et conduisent de nombreux cultivateurs au surendettement. En 1995, l'État qui détient le monopole de cette culture, via la Sofitex, veut relancer l'industrie et faire du Burkina-Faso, le leader mondial de la production. Des ingénieurs sont engagés, les impayés sont apurés et la filière réorganisée. Pour rien puisque l'année suivante, les chenilles sont de retour. En 1998, ce sont les « mouches blanches » qui envahissent les champs à leur tour. Pour lutter contre ces fléaux, les paysans recourent de manière croissante aux pulvérisations de pesticides, parfois très toxiques, parfois inefficaces, parfois les deux à la fois (2).

Le salut viendra de Monsanto. La célèbre multinationale flaire le bon coup et propose à l'État burkinabé de relever cette filière dont dépendent les revenus de 3 millions de personnes. Des essais de coton OGM sont lancés dès 2001. Au départ, dans le plus grand secret puisqu'ils violent la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (3). Ils sont cependant officialisés en 2003 et, en 2008, les premières semences de coton Bt sont vendues aux cultivateurs (4). Le succès est au rendez-vous. Les rendements augmentent, donc les gains des paysans aussi. Sans oublier ceux de l'État et de Monsanto puisque les bénéfices sont partagés entre l'Union des producteurs (60%), Monsanto (28%), les sociétés cotonnières et l'Inera, l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (12%). (2) Du point de vue de l'environnement et de la santé, le recours aux pesticides a nettement diminué.

Monsanto, et les partisans des OGM en général, ne se privent pas de communiquer sur ce succès qui, selon la société, démontre comment la recherche génétique peut aider les agriculteurs africains. La réalité n'est cependant pas aussi idyllique que celle dépeinte. Le rendement à l'hectare a bien augmenté, mais de 13%, entre 2009 et 2015, et pas de 30% comme promis (2). De plus, la modification génétique du coton a un effet inattendu : la qualité du produit s'est détériorée. Avant l'introduction de l'OGM, les soies longues, soit les plus recherchées, représentaient 93% de la production et les soies courtes 0,44%. Désormais, les soies courtes représentent 56% de la production et les soies longues à peine 21% (2). Cela a plusieurs conséquences : cela diminue le poids de la récolte et le cultivateur, rémunéré justement au poids, est perdant. Mais, en plus, ce coton de mauvaise qualité devient très difficile à vendre. Les sociétés cotonnières se retrouvent donc avec un stock important sur les bras et doivent fortement diminuer le prix de vente pour s'en débarrasser (5). C'est la rentabilité de toute la filière qui

est mise à mal. Sur ce plan, les premières années, les cultivateurs s'en tirent encore bien puisqu'ils disposent d'un prix garanti lorsqu'ils revendent leur production aux sociétés cotonnières. Cela n'a toutefois duré qu'un temps puisque la chute que connaît le prix du coton burkinabé sur les marchés se répercute inévitablement sur le tarif garanti des sociétés cotonnières.

De plus, si le coton Bt a permis de contrôler les ravages du « ver rose » dans les cultures, d'autres parasites auparavant inoffensifs sont désormais devenus des menaces et les pulvérisations ont progressivement de nouveau augmenté. Certains paysans remarquent que les sols s'appauvrissent et craignent également les conséquences sur leur bétail. D'autres sont d'avis que l'OGM a tenu ses promesses en protégeant les récoltes et en accroissant les rendements et sont donc d'avis de continuer à le cultiver. Mais ce sont les sociétés cotonnières qui ont le dernier mot et elles ont décidé de drastiquement diminuer leurs achats de coton Bt pour arriver à un retour complet aux cultures non-OGM en 2018. De plus, elles réclament 280 millions de dollars de dommages et intérêts à Monsanto pour compenser les pertes enregistrées depuis 2009 (5).

LE SYSTÈME MONSANTO

La multinationale n'est évidemment pas d'accord. Elle évite cependant de rentrer en conflit ouvert avec les autorités du Burkina-Faso. Avec le contrôle étatique de la production de coton, le pays est un terrain idéal puisqu'il suffit de convaincre les quelques décideurs à la tête de la filière pour emporter le marché et en faire une jolie vitrine que la société américaine s'est d'ailleurs empressée de valoriser. Chaque année, des cultivateurs provenant de plusieurs pays du continent, étaient invités au Burkina par Monsanto pour qu'ils puissent voir de leurs propres yeux, le progrès que représentait l'introduction de ce coton modifié génétiquement. Ils en repartaient éblouis. D'autant plus que des organismes comme la Sofitex et l'Inera étaient là pour témoigner des bienfaits du coton Bt pour le pays. Un discours qui avait les formes de l'impartialité puisque, en apparence, rien n'obligeait la société d'État et surtout l'institut de recherches agronomiques à adresser des louanges à la multinationale.

Du moins en apparence parce que si on examine d'un peu plus près le fonctionnement de l'Inera, près de 500 employés dont la moitié de chercheurs, on remarque qu'il est financé à 80% par des ressources extérieures au gouvernement burkinabé. Pour financer les recherches, des appels à projet sont lancés. Parmi les répondants, on trouve régulièrement l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dont l'une des

missions est de promouvoir les OGM, mais aussi Monsanto. En 2015, 5% du budget de l'Inera était financé par la multinationale dans le cadre de la recherche sur les OGM (2). Rien d'étonnant donc à ce que les différentes études d'impact des OGM sur l'économie ou l'environnement, publiées par l'Inera depuis 2009, dressent un bilan positif. D'autant que des chercheurs de Monsanto sont parfois associés à la production de ces études et que pour pouvoir être rendues publiques, elles doivent être approuvées par la firme américaine. Une drôle de conception de l'impartialité scientifique.

Évidemment, il est inutile de chercher dans ces rapports, la cause de la drastique baisse de qualité du coton Bt. L'Inera et Monsanto n'avoueront pas qu'ils ont agi par excès de précipitation. Et que lorsqu'un organisme génétiquement modifié doit être « back-crossé » (croiser avec un de ses parents pour stabiliser ses gènes) six à sept fois avant d'être validé, le coton ne l'a été que deux fois (2).

Qu'à cela ne tienne, les sociétés cotonnières burkinabées ne tournent pas totalement le dos aux OGM et sont ouvertes à de nouvelles expériences avec un coton transgénique dont les défauts seraient corrigés. Monsanto a donc deux options : commercialiser une nouvelle variété de coton transgénique ou améliorer le coton Bt en y introduisant un nouveau gène. C'est ainsi que le coton Roundup Ready Flex (RFF) a été évoqué. Celui-ci contient un gène qui permet la résistance au glyphosate, le principal élément actif du célèbre « herbicide total » Roundup. Le marché proposé par la multinationale aux cultivateurs est toujours le même : utilisez le Roundup qui tuera tout sauf nos plants OGM. Et tant pis si le glyphosate est classé comme cancérigène probable par le Centre international de recherches sur le cancer. Aux oubliettes, le principe de précaution. On ne voit pas en quoi l'utilisation d'un herbicide comme le Roundup corrigera le problème de fibres courtes du coton Bt. Pour Monsanto, là n'est pas l'important. La priorité est de s'implanter pour de bon au Burkina-Faso où des tests laissent également présager l'arrivée proche d'un maïs Bt et de niébé (une sorte de haricot) transgénique.

À L'ASSAUT DE L'AFRIQUE

Plus qu'un marché supplémentaire, le Burkina-Faso représente une porte d'entrée en Afrique de l'Ouest, une partie du continent influencée par la méfiance extrême de l'opinion publique européenne

envers les OGM. De manière plus générale, le continent africain fait figure de nouvel eldorado pour les vendeurs de semences transgéniques. C'est là que se trouvent 60% des terres cultivables inexploitées de la planète. L'agriculture y a donc encore de beaux jours devant elle et les cultures d'OGM y représentent moins de 3% des surfaces cultivées (4 millions d'hectares contre 70 millions aux États-Unis et 66 millions en Amérique Latine) (6).

Jusqu'ici seuls l'Afrique du Sud (maïs, soja, coton), l'Égypte (maïs Bt dont la production est actuellement suspendue), le Burkina-Faso (coton Bt) et le Soudan (coton Bt) ont succombé aux promesses de l'agriculture transgénique mais cela pourrait bientôt changer. Une série d'autres pays ont élaboré, ou sont en train de le faire, des réglementations concernant la biotechnologie et certains produits sont déjà en test aux quatre coins du continent. En mai 2016, le magazine « Jeune Afrique » synthétisait cela sur une carte (7). Les pays y sont partagés entre ceux qui possèdent :

- une réglementation favorable aux OGM et déjà en vigueur : Burkina, Soudan, Kenya, Malawi, Mozambique, Swaziland et Afrique du Sud.
- une réglementation plutôt favorable, partiellement en vigueur : Égypte, Ghana, Cameroun, Ouganda et Tanzanie.
- une réglementation restrictive en cours d'élaboration : Algérie, Tunisie, Libye, Mali, Sénégal, Éthiopie, Namibie, Zambie.
- un moratoire ou une interdiction des cultures OGM : Maroc, Angola, Zimbabwe.
- la situation est inconnue : Libéria, Sierra Leone, Soudan du Sud, Lesotho, Swaziland, Gambie, Guinée-Bissau.
- pas de cadre réglementaire : tous les autres.

Les produits en culture ou en test sont également renseignés. Comme déjà écrit, le coton est cultivé au Burkina, au Soudan et en Afrique du Sud. Ce dernier pays possède un « OGM Act » depuis 1997 et a lancé ses premières productions transgéniques en 1998. En plus du coton, du soja et du maïs y sont cultivés. Ces trois cultures restent les plus courantes mais d'autres sont également en test :

- le riz : Ghana.
- le maïs : Burkina, Égypte, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Mozambique.
- la canne à sucre : Afrique du Sud.
- le manioc : Nigeria, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud.
- le niébé : Ghana, Burkina, Nigeria, Malawi.
- le coton : Cameroun, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud.
- la banane : Ouganda.

- la pomme de terre : Ouganda, Afrique du Sud.
- la patate douce : Ghana.
- le sorgho : Nigeria, Kenya.

Et ce n'est sans doute qu'un début. Ainsi, avant la fin de l'année, tant l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) pourraient adopter une réglementation prônant la libre circulation des organismes génétiquement modifiés sur leur territoire. En d'autres mots : si les tests réalisés au Ghana, au Burkina et au Nigeria sont concluants, ces semences OGM (et produits dérivés) pourront être commercialisées dans les autres pays de l'Uemoa ou de la Cedeao, sans que les États puissent s'y opposer (8).

Dans ce combat pour s'implanter en Afrique, les multinationales des semences peuvent compter sur un réseau d'associations et ONG pro-OGM. Du lobbying législatif auprès des gouvernements jusqu'à l'aide à la culture sur le terrain même, leur champ d'action est aussi étendu que celui du Roundup. Elles portent des noms aussi engageants que « Africa Harvest », « AfricaBio » ou encore « African Biosafety Network of Expertise ». Et lorsqu'on piste leurs sources de financement, on retombe inévitablement sur l'industrie agro-alimentaire ou sur la Fondation Bill & Melinda Gates, actionnaire de Monsanto, très intéressée par les recherches biotechnologiques en Afrique auxquelles elle a consacré plus de 200 millions de dollars ces dix dernières années (6).

Passer par ce réseau associatif permet également aux entreprises de céder gratuitement certains brevets, le plus souvent ceux concernant les produits locaux comme le niébé ou le sorgho, à des programmes de recherche menés en collaboration avec des instances locales. Ce don de technologie contourne l'obstacle du prix des semences OGM et donc celui du prix des produits finaux qui peuvent être vendus au même prix que les mêmes produits cultivés de manière conventionnelle. De quoi convaincre les plus réticents que les biotechnologies sauveront le continent.

BIENFAITS ET NUISANCES

Parce que, évidemment, plus qu'ailleurs dans le monde, l'argument n°1 des pro-OGM est celui des bienfaits attendus dans la lutte contre la malnutrition et la pauvreté. Rendements faibles, sécheresse, ravageurs de récoltes : tous ces fléaux pourront être combattus grâce à des produits génétiquement modifiés sur mesure. Mieux encore : les nouvelles générations d'OGM

améliorent ou ajoutent des caractéristiques nutritionnelles aux légumes cultivés. Comment ne pas entendre le progrès que cela pourrait être pour les régions où les conditions de culture sont hostiles et les populations à la merci du moindre incident venant mettre à mal les récoltes prévues ?

Il convient toutefois de contrebalancer ce tableau presque idyllique en mettant également en avant les dangers de la manipulation génétique. Le premier est celui de l'impact environnemental. L'OGM ne pousse pas hors-sol. Comme les autres éléments vivants, il est en interaction avec son environnement immédiat. En éliminant des organismes ravageurs, végétaux ou animaux, le plant transgénique pourrait également porter atteinte à d'autres organismes, dont certains sont bénéfiques à la culture, et donc appauvrir les sols et la biodiversité en général.

De même, le flux de gène est un risque reconnu et documenté (9). Les propriétés herbicides ou insecticides d'un plan cultivé peuvent se transmettre à d'autres espèces génétiquement proches et les rendre plus résistantes quitte à potentiellement les transformer en espèces invasives et problématiques. Pour les combattre, il n'y aurait d'autres recours que des pesticides de plus en plus puissants. Un autre risque est celui de la contamination. Le pollen d'un organisme transgénique est semblable aux autres pollens : il vole. S'il n'est pas correctement confiné, outre son impact sur la flore et faune sauvage, difficile à estimer, il peut aussi contaminer des cultures traditionnelles et rendre celles-ci incapables de correspondre aux normes sanitaires en vigueur dans les circuits commerciaux. La culture OGM demande par conséquent l'installation d'infrastructures plus lourdes que la culture traditionnelle et donc plus de moyens. L'augmentation de rendement attendue, qui reste aléatoire comme le démontre plein d'exemples non seulement en Afrique, mais dans d'autres parties du monde, suffira-t-elle à couvrir ces coûts supplémentaires ? Voilà le type de question qu'il est légitime de se poser.

Un autre domaine problématique est celui des droits de propriété sur les semences. Si nous avons évoqué auparavant, la cession de brevets pour faciliter l'installation de cultures OGM dans certains pays, c'est loin d'être la règle générale. Les brevets des semences OGM appartiennent, en très grande partie, à des sociétés privées. Et c'est inquiétant. Pour les agriculteurs eux-mêmes puisqu'ils ne peuvent pas réutiliser des graines produites naturellement par la récolte précédente sous peine d'être poursuivis par le propriétaire du brevet utilisé. Monsanto est connu pour poursuivre systématiquement les contrevenants (10). Ce qui signifie que lors de chaque saison de semences, ils doivent acheter toutes les semences avec de possibles conséquences sur leurs revenus et donc sur la sécurité alimentaire. À titre d'exemple, au Burkina-Faso, un sac de coton Bt permettant d'ensemencer 1

hectare coûte 27.000 francs CFA (environ 40 euros) contre 841 FCFA (1,20 euros) pour la variété de coton conventionnelle la moins chère (4). Cette privatisation des semences démontre à quel point l'argument humanitaire employé par les pro-OGM est un leurre.

L'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement (IAASTD) est un organisme réunissant, sous l'égide des Nations Unies, des représentants d'ONG, d'entreprises, d'États et d'instituts de recherche. En 2009, il a publié un rapport pour définir les voies que devrait suivre la recherche agronomique pour relever le défi alimentaire des prochaines décennies. Dans ce rapport, ces experts craignent que la privatisation des semences conduise à une érosion des savoirs traditionnels, menace l'équilibre de certaines communautés et réduise les activités de recherches des agriculteurs et du secteur public, « tout en risquant par la même occasion de décourager les pratiques locales qui améliorent la sécurité alimentaire et la viabilité économique » (9). Or, concentrer les recherches sur la biotechnologie moderne pourrait avoir comme conséquence de réduire le nombre de spécialistes dans d'autres sciences agricoles fondamentales. Avec comme effet de voir peu-à-peu le savoir agricole se concentrer dans les mains d'une poignée de multinationales.

LUTTER VRAIMENT CONTRE LA FAIM

L'IAASTD note encore que ces biotechnologies modernes ne sont pas adaptées aux petits agriculteurs si on ne leur offre pas une formation adéquate et un environnement économique précis. L'extension des cultures OGM risque donc de creuser, encore un peu plus, les inégalités entre ceux qui auront les moyens, matériels, intellectuels et techniques, d'acheter et cultiver les semences transgéniques et les autres. Enfin et, à nos yeux, c'est essentiel, l'IAASTD rappelle qu'il n'existe pas de technique ou de variété miracle pour combattre la faim et la pauvreté dans le monde. « *Il n'existe pas de miracle en agronomie. Et le contexte social et politique détermine autant que la technique.* » (9)

Il est, par exemple, frappant de constater que la géographie de la faim recoupe souvent la géographie des conflits armés. Une des premières causes de la malnutrition reste la guerre et l'instabilité politique, parfois entretenue par ceux-là même qui font de grands appels à la lutte contre la faim dans le monde. C'est cette même instabilité, et l'existence de régimes qui se préoccupent peu du bien de leur population, qui portent atteinte aux infrastructures nécessaires au développement d'une industrie alimentaire

(transport, stockage, distribution,...). Entre les champs et les assiettes, c'est plus de 50% de la nourriture qui se perd. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement cite, par exemple, le cas du Niger où près de 60% des oignons récoltés se perdent chaque année (11).

Enfin, c'est tout un modèle d'agriculture industrielle qui est à revoir. Ce modèle soi-disant libéral mais dans lequel les pays développés subventionnent leur agriculture, ce qui leur permet d'exporter à des prix artificiellement bas et de créer des dépendances alimentaires dans les pays du Sud. Comment expliquer que, par exemple, la Thaïlande et le Brésil vendent en Afrique du riz et du poulet à des prix imbattables pour les producteurs locaux ? C'est ce même modèle industriel qui favorise depuis des décennies des productions de rente, destinées à l'exportation comme le soja ou le coton, plutôt que des productions vivrières destinées à l'alimentation locale. D'autres priorités doivent être définies : il est effarant de constater que 44% des céréales produites dans le monde servent à nourrir le bétail. Or, une calorie animale demande de trois à dix calories végétales pour être produite. La consommation croissante de viande peut donc être citée comme cause de la malnutrition dans le monde. Et si une légère prise de conscience à ce sujet est née dans les pays occidentaux, le régime carné est en plein développement dans d'autres parties du monde comme la Chine qui importe annuellement des tonnes de soja transgénique (11). Enfin, c'est ce même modèle qui encourage la spéculation sur les matières premières et la pression sur des terres agricoles que les pays riches convoitent, alliés aux firmes privées, pour assurer leur approvisionnement alimentaire.

Or, le marché des OGM tel qu'il est conçu actuellement ne corrige en rien ce modèle industriel. Il s'adresse surtout aux grandes exploitations industrielles mécanisées, soit une minorité dans les pays en voie de développement. Il favorise encore et toujours la production de denrées telles que le maïs, le colza ou le soja, destinées à l'exportation vers les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Chine ou encore l'Inde. Là, ces OGM atterrissent dans les mangeoires des grands élevages industriels, dans des usines de production de « biocarburant » ou de production de plats cuisinés préparés.

L'argument de la lutte contre la malnutrition est bel et bien bancal. Hypocrite, même. Mais qui en doutait ? Du coup, une série de questions paraissent plus que légitimes. Si elle peut, à terme, profiter à quelques communautés locales, la culture des OGM en Afrique vaut-elle le risque d'une privatisation croissante du patrimoine génétique de l'humanité ? Et, de manière générale, est-il raisonnable de laisser des entreprises privées, dont l'objectif principal est leur propre rentabilité, manipuler l'ADN et

modifier les gènes d'espèces vivantes ? Ces questions et bien d'autres seront sans doute posées lors du procès Monsanto qui a débuté à La Haye le 14 octobre. Un collectif de juristes et d'ONG ont mis sur pied un tribunal d'opinion composé de trois juges internationaux et d'avocats. Ils écouteront une quinzaine de personnes venues témoigner de l'influence néfaste qu'a eu Monsanto sur leur vie. Un avis, motivé en droit, sera rendu par les juges le 10 décembre, jour anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet avis ne sera évidemment pas juridiquement contraignant pour la multinationale. Son objectif est plutôt d'aider les victimes qui cherchent à obtenir des réparations en leur fournissant des arguments recevables devant une juridiction¹. Nul doute que les personnes et associations qui ne voient pas d'un bon œil l'arrivée des OGM dans leurs pays seront particulièrement attentive à cette initiative salutaire.

1 Plus d'infos sur : <http://www.monsanto-tribunal.org>

BIBLIOGRAPHIE

(1) Slate Afrique, « Les cultures OGM ne sont pas forcément le futur de l'Afrique, voici pourquoi » (en ligne), c 2016. Consulté le 5/9/2016. Disponible sur :

<http://www.slateafrique.com/651483/ogm-afrique>

(2) Jeune Afrique, « OGM : au Burkina, les fausses promesses de Monsanto » (en ligne), c 2016. Consulté le 2/9/2016. Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/mag/320508/societe/ogm-burkina-fausses-promesses-de-monsanto/>

(3) Nations Unies, « Convention sur la diversité biologique » (en ligne), c 1992. Consulté le 9/9/2016. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

(4) Alimenterre, « OGM en Afrique de l'Ouest : les pays ne pourront plus dire non ! » (en ligne), c 2016. Consulté le 6/9/2016. Disponible sur : <http://www.alimenterre.org/breve/ogm-afrique-l'ouest-pays-pourront-plus-dire-non-0>

(5) Alimenterre, « La fin du coton transgénique au Burkina Faso » (en ligne), c 2016. Consulté le 2/9/2016. Disponible sur : <http://www.alimenterre.org/breve/fin-coton-transgenique-burkina-faso>

(6) Jeune Afrique, « OGM : l'Afrique à tout prix » (en ligne), c 2016. Consulté le 5/9/2016. Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/mag/320506/economie/ogm-lafrique-a-prix/>

(7) Jeune Afrique, « La carte d'Afrique des OGM » (en ligne), c 2016. Consulté le 6/9/2016. Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/mag/324262/economie/carte-dafrique-ogm/>

(8) Jeune Afrique, « OGM : bientôt un boulevard en Afrique de l'Ouest ? » (en ligne), c 2016. Consulté le 12/9/2016. Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/mag/320509/societe/ogm-bientot-boulevard-afrique-de-louest/>

(9) Inf'OGM, « Les biotechnologies modernes ne sont pas adaptées aux petits agriculteurs » (en ligne), c 2009. Consulté le 13/9/2016. Disponible sur : <http://www.infogm.org/Les-biotechnologies-modernes-ne>

(10) IRIN, « Opposition à la révolution verte en Afrique » (en ligne), c 2013. Consulté le 15/9/2016. Disponible sur : <https://www.irinnews.org/fr/report/98385/opposition-à-la-révolution-verte-en-afrique>

(11) Inf'OGM, « Les OGM peuvent-ils nourrir le monde ? » (en ligne), c 2014. Consulté le 14/9/2016. Disponible sur : <http://www.infogm.org/-OGM-et-faim-dans-le-monde->

